



Que ce que je risque avec 2.24 grammes de cannabis sur moi ?

Par **Lolaa**, le **17/10/2009** à **16:32**

Bonjour, Hier j'étais dans un jardin public avec 5 autres amis et deux policiers en vélo sont passer devant moi, une amie me tendait un joint et nous avons donc était vus, un ami qui avait la pochette de cannabis sur lui l'a donné aux policier et j'ai avoué que c'était a moi (Car le cannabis était vrément a moi).Nous avons tous les trois emmener au commissariat (Moi, a qui appartenait le cannabis, une amie qui avait le joint et un ami qui avait la pochette sur lui) j'ai fais une déposition et il y avait 2.24 grammes de cannabis, je suis mineure et je voudrais savoir ce que je risque comme peine,mais je voudrais aussi savoir si je risque quelque chose par rapport a mes études, je suis dans un lycée privé et une personne qui était la lors de ma déposition ma dis qu'il pouvait contacter mon lycée et surment l'inscrire dans mon dossier. Comme je me suis fais emmener au commisariat avant que je reprenne mes cours et que j'ai raté une heure de cours a cause de sa je ne sais pas trop quoi faire. je n'est jamais eu d'autre problème avec la justice . Merci de votre réponse .

Par **cram67**, le **20/10/2009** à **14:48**

tout dépend de votre age ?...

Par **Lolaa**, le **20/10/2009** à **19:29**

Merci de votre réponse, un ami m'a dit que je n'aurais qu'une journée de prévention pour si peu, j'ai 17 ans pour l'information sur mon age.

Par **cram67**, le **20/10/2009** à **20:28**

ok, donc vous ne pouvez plus vous prévaloir de l'excuse de minorité.

Concernant la journée de prévention, cela depend entièrement des parquets... cette journée est loin d'être instaurée dans tous les tribunaux...

Mais comme vous n'êtes pas connu, vous n'encourez pas grand chose, un rappel à la loi...

et cette infraction ne pourra plus vous être reproché dès votre majorité.

Par **Lolaa**, le **21/10/2009** à **14:51**

D'accord merci de m'avoir répondu ! Je verrais bien ce que j'aurais . Je ne sais pas si vous savez cela mais par rapport a mon lycée ils peuvent l'inscrire dans mon dossier scolaire si les gendarmes contacte mon lycée ?